



Procès-verbal : Assemblée des délégués EIT.swiss

Le : Mercredi 30 avril 2025

Lieu : Kursaal Bern, Kornhausstrasse 3, 3013 Berne, Salle Aare

Heure : 10h00 – 11h58

PARTICIPANTS

Membres du Comité, délégués des sections, délégués à mandat direct, invités et collaborateurs de l'administration centrale EIT.swiss

ORDRE DU JOUR

1. Allocution de bienvenue et bref rapport du président

A 10h00, le président d'EIT.swiss, Thomas Keller, souhaite chaleureusement la bienvenue aux membres du Comité, aux présidents d'honneur, aux membres d'honneur, aux délégués des sections, aux délégués à mandat direct, aux invités et aux collaborateurs de l'administration centrale à l'assemblée des délégués de printemps au Kursaal à Berne

Les délégués ont reçu les documents pour l'assemblée des délégués conformément aux délais stipulés dans les statuts. L'assemblée est ainsi apte à délibérer. Aucune motion n'a été reçue dans le délai imparti de 21 jours et l'ordre du jour définitif a été envoyé aux délégués le 15 avril 2025.

Les participants ne souhaitent pas de modification à l'ordre du jour.

Le président en vient à son bref rapport. Depuis la dernière assemblée des délégués, l'association a commencé la nouvelle année de manière intensive avec la composition actuelle du Comité. Pour l'AG à Locarno, il y aura des changements dans la composition du Comité. Antonio Salmina doit se retirer en raison de la limitation de la durée de son mandat. C'est également une des raisons pour lesquelles une modification des statuts sera votée à l'occasion de l'assemblée générale. Le Comité doit être composé d'au moins sept personnes et les planificateurs et/ou contrôleurs doivent également être représentés au sein du Comité. Un appel à la candidature a été lancé sur le site Web et dans le Magazine EIT.swiss, et les candidats pouvaient postuler jusqu'à fin mars. Quelques candidatures ont été reçues et des entretiens sont maintenant menés avec ces personnes. Le dépliant électoral sera envoyé aux membres vers la mi-mai. Parmi les membres actuels du Comité, huit se présentent pour une réélection et de nouveaux candidats seront présentés. Les statuts actuels ne fixent pas de limite supérieure au nombre de membres du Comité, et celui-ci doit maintenant être limité à onze. De même, une modification des statuts concernant l'augmentation de la durée du mandat du président et la limitation du nombre de délégués sera votée lors de l'assemblée générale 2025.

Il profite de l'occasion pour rendre compte des travaux du Comité lors de sa séance à huis clos à Flims en janvier 2025. Lors de celle-ci, le Comité a défini les priorités du travail de l'association pour 2025. Il s'agit entre autres de la formation professionnelle avec la révision de l'Orfo et le développement de la FPS, ainsi que du travail politique et du soutien des travaux pour le matériel didactique national pour les CI. Des mesures sont également en cours de développement pour la future promotion de l'image de l'association et pour les objectifs de recrutement de membres définis dans la stratégie.

Il évoque également la Journée de la branche 2025 d'EIT.swiss, qui a eu lieu le 6 février 2025 au Kursaal de Berne. Celle-ci affichait complet et a été un véritable succès. Il se réjouit d'ores et déjà de la prochaine journée de la branche, qui aura lieu



le 29 janvier 2026. La première cérémonie nationale de la FPS, au cours de laquelle les diplômés d'une formation professionnelle supérieure dans la branche électrique avaient été honorés, a eu lieu à la suite de la journée de la branche. Près de 700 personnes y ont participé et les parents, amis et amies des diplômés et diplômées des examens professionnels, examens professionnels supérieurs et examens pratiques des années 2023 et 2024, ainsi que des invités de la branche et de la politique, sont venus les féliciter d'avoir terminé avec succès une formation continue importante.

Il mentionne que les thèmes de la formation professionnelle figurent parmi les autres thèmes de l'assemblée des délégués d'aujourd'hui. Norbert Ivan Büchel donnera des informations détaillées sur ces thèmes au point 6 de l'ordre du jour et il renonce par conséquent à des explications approfondies dans le cadre de son bref rapport. Il mentionne néanmoins brièvement que l'Orfo2026 entrera en vigueur le 01.01.2026 et que les formateurs seront informés en conséquence à l'occasion de séances d'information. Il mentionne que les entreprises formatrices sont très importantes, notamment en ce qui concerne le recrutement des apprentis. De même, EIT.swiss est devenu un organe responsable du matériel didactique NÜKL suite à la décision prise lors de l'AD 2024. A l'exception d'EIT.zürich, toutes les sections ont accepté de participer au projet et il serait heureux que toutes les sections participent à ce projet.

Au point 5 de l'ordre du jour, Susanne Jecklin, en tant que négociatrice principale de la délégation CCT, donnera un aperçu de l'état des négociations avec les partenaires sociaux. Ces négociations s'avèrent longues et laborieuses. Il remercie d'autant plus Susanne Jecklin pour son grand engagement et sa patience infinie.

Sur mandat des délégués, l'engagement politique de l'association a également été renforcé. Récemment, le Comité a mandaté une délégation au Palais fédéral pour discuter avec des parlementaires sélectionnés de sujets importants concernant la branche. Les principaux sujets abordés ont été la révision de l'OIBT, le Programme Bâtiments, les conditions cadres de la technique du bâtiment, la concurrence entre les entreprises de l'Etat et le secteur privé, les garanties de construction abstraites, l'évaluation du financement axé sur la personne ainsi que les conditions-cadres de l'apprentissage. La veille, lors de la séance du Comité, il a également été question des interventions actuellement en suspens au Parlement et de la manière dont EIT.swiss peut exercer une influence dans ce domaine.

La prochaine révision de l'OIBT, mandatée par le Conseil fédéral, est un sujet très important. Là aussi, EIT.swiss fait recours à ses contacts avec l'OFEN pour pouvoir conserver et défendre sa position le plus clairement possible : le maintien de la qualité de personne du métier et de l'autorisation d'installer. Celles-ci garantissent la sécurité des personnes et la qualité des installations électriques en Suisse. EIT.swiss est en train d'échanger avec d'autres parties prenantes de l'OIBT afin de présenter une approche coordonnée.

Une information sur l'état actuel de la révision a été envoyée par e-mail aux membres d'EIT.swiss. De même, Roman Mayer, vice-directeur de l'OFEN, a été invité à l'assemblée des délégués d'aujourd'hui. Il expliquera plus tard brièvement l'état actuel de la révision sous le point « Divers et échanges » et répondra aux éventuelles questions.

Il mentionne encore la campagne d'encouragement de la relève d'e-chance.ch, qui vise à soutenir les jeunes dans le choix d'une profession et la recherche d'une place d'apprentissage et à leur donner le goût des professions de l'électricité. Une vaste campagne de médias sociaux menée par EIT.swiss veille à ce que les annonces de places d'apprentissage parviennent aux apprentis potentiels. Il appelle les personnes présentes à utiliser cette possibilité pour annoncer leurs places d'apprentissage et leurs stages d'orientation.

Pour terminer, il mentionne encore l'Electro-tec 2025, qui se tiendra les 21 et 22 mai à Berne. L'association y sera présente avec un stand pour informer la branche en détail sur la formation d'informaticien du bâtiment CFC et la vice-championne suisse des installateurs/trice-électriciens/nes, Jana Gander, s'y entraînera pour les EuroSkills du 9 au 13 septembre 2025 à Herning, au Danemark. Il mentionne à nouveau la date de l'assemblée générale d'EIT.swiss du 14 juin 2025 à Locarno, à l'occasion de laquelle des élections au Comité et des votes sur une modification des statuts auront lieu.

Le président conclut son bref rapport et passe à la partie statutaire de l'assemblée.



2. Election des scrutateurs

Andreas Fiechter, président et délégué d'EIT.basel, et Andreas Jäggi, président et délégué d'EIT.solothurn, sont proposés en tant que scrutateurs. Ils sont élus à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 28 novembre 2024

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 28 novembre 2024 a été publié sur le site Web et a été envoyé encore une fois sous forme de lien avec les documents de l'assemblée des délégués de ce jour.

Le président ouvre la discussion, les délégués suivent la motion du Comité et approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

4. Présentation et acceptation des comptes annuels 2024 à l'att. de l'assemblée générale

Le président donne la parole à Herbert Laubscher, chef des finances et chef du département prestations d'EIT.swiss, pour le point de l'ordre du jour Présentation et acceptation des comptes annuels 2024.

Herbert Laubscher mentionne qu'après la modification des statuts en 2024, il s'agit de la première année où les comptes annuels sont approuvés par les délégués à l'att. de l'assemblée générale. De même, l'élection de l'organe de révision et la décharge du Comité seront désormais effectués par l'assemblée générale.

Herbert Laubscher présente un résumé global des comptes annuels 2024, qui se soldent par un bénéfice de CHF 720'857. Une perte de 490 mille francs avait été budgétisée pour l'exercice 2024. D'une part, des économies ont été réalisées dans la communication et le département de la formation professionnelle n'a pas pu mettre en œuvre tous les projets prévus malgré un travail intensif. Le nombre de candidats aux examens s'est rétabli après le creux de 2023, c'est pourquoi les coûts dans ce domaine ont baissé, notamment grâce à une organisation efficace des examens. Ceci, combiné avec le report d'un projet informatique, a permis d'obtenir un résultat significativement meilleur.

En ce qui concerne les recettes des licences CAN, un plafond a été atteint avec 3 millions de CHF, le budget était ici trop offensif. L'année précédente, une contribution spéciale du fonds CAF-Spida avait été consacrée au financement de l'exposition au Musée suisse des transports, il s'agissait d'une contribution unique. Du côté des charges, c'est surtout dans les charges liées aux prestations que les coûts de la formation professionnelle sont moins élevés, il a été possible d'obtenir quelques résultats au niveau de l'organisation pour la réalisation des examens au LCE et l'efficacité a pu être augmentée grâce à la modification des modalités d'inscription, ce qui a entraîné une diminution des coûts. Il n'y a pas eu de déplacements dans les charges de personnel. Du personnel a dû être engagé temporairement pour des raisons d'urgence et a d'abord été comptabilisé dans les autres charges de personnel, puis dans les charges salariales régulières après l'engagement fixe.

Le développement professionnel de l'informaticien du bâtiment se déroule différemment du développement professionnel des professions de l'électricité. La révision prévue des premiers modules n'a pas pu être effectuée, ce qui a eu pour conséquence que l'accompagnement pédagogique de cette révision et la traduction n'ont pas pu être réalisés et que les coûts prévus n'ont donc pas été atteints. En 2024, la poursuite de la campagne d'image a commencé avec le projet Tiny-House. Face à la complexité et aux coûts croissants, le projet a été arrêté et stoppé en 2025. Cet arrêt a entraîné une baisse des coûts dans le domaine de la campagne d'image.

Le remplacement du système d'information de l'association est en cours, mais la phase d'analyse a été nettement plus longue que prévu. En raison de la complexité du projet, son déroulement a été reporté d'un an, ce qui explique que les coûts et les amortissements n'atteignent pas le niveau prévu au budget. En raison du succès des garanties de construction, les provisions ont dû être augmentées.

Les investissements, sauf pour l'informatique, ont été réalisés dans le cadre du budget.

Les explications détaillées se trouvent dans les commentaires relatifs aux comptes annuels, qui ont été envoyés sous forme de lien avec l'invitation à l'assemblée des délégués.



Toni Liechti, délégué d'EIT.bern, a deux questions. La première question concerne la poursuite ou le remplacement du Magazine EIT.swiss. Le magazine est déficitaire chaque année et n'est pas adapté à notre époque. Cette question peut toutefois être discutée lors de la séance à huis clos du Comité et ne doit pas recevoir de réponse aujourd'hui. Pour la deuxième question, il demande combien de postes à 100% sont rémunérés chez EIT.swiss. Herbert Laubscher répond qu'actuellement, 44 équivalents temps plein sont employés à l'administration centrale. Le nombre de personnes employées est de 52. Quelques collaborateurs vont partir à la retraite prochainement, de sorte qu'après ces départs en retraite, l'effectif sera légèrement inférieur à 50 personnes.

Thomas Keller remercie Herbert Laubscher pour la présentation des comptes annuels et ses explications. Il soumet les comptes annuels au vote. Les délégués suivent la motion du Comité et approuvent à l'unanimité les comptes annuels 2024 à l'attention de l'assemblée générale.

Thomas Keller mentionne encore une fois qu'auparavant, la décharge du Comité avait lieu à ce moment-là. Après la révision partielle des statuts en 2024 (art. 14 des statuts d'EIT.swiss), c'est désormais l'assemblée générale qui approuve les comptes et donne décharge au Comité. De même, l'élection de l'organe de révision est désormais du ressort de l'assemblée générale.

5. Négociations avec les partenaires sociaux pour la Convention collective de travail 2021-2024

Susanne Jecklin, présidente de la CPS et de la CPN, informe sur l'état des négociations avec les partenaires sociaux pour la nouvelle CCT.

L'objectif de la présentation d'aujourd'hui est tout d'abord de donner un résumé du mandat de base pour une révision de la CCT. Ensuite, il est prévu de donner un résumé assez complet des idées qui sont actuellement discutées avec les partenaires sociaux. Pour Susanne Jecklin, il est important de donner un aperçu complet, car cela amène ensuite aux prochaines étapes. Il est également important pour elle de souligner aujourd'hui qu'il s'agit plus d'informations que de décisions.

Ces derniers mois, de nombreuses réunions ont eu lieu avec les partenaires sociaux et l'objectif était de parvenir à un moment donné à un état des négociations et de le soumettre aux délégués pour approbation. Malheureusement, les employeurs ont dû rejeter certaines propositions du côté des employés lors de la dernière réunion. Tout cela va maintenant être discuté, de même que la voie à suivre pour les prochaines semaines et la manière dont cette affaire va évoluer. Depuis le début des négociations, 18 réunions ont eu lieu et les discussions ne sont pas faciles. Elle pense cependant qu'un point des négociations a déjà été atteint, à savoir présenter au partenaire social une position un peu plus ferme et déterminée. C'est déjà un point que l'on peut qualifier de réussi.

Au début des négociations, les principales priorités étaient la simplification de la gestion des heures supplémentaires et la non-entrée en matière sur un modèle de préretraite. Le deuxième point a été réglé entre-temps. Les autres points étaient l'indemnité pour le repas de midi, ainsi que le rayon, le salaire de base et les adaptations au renchérissement, le nombre de jours de vacances ainsi qu'un tableau pour les augmentations de salaire planifiées. Les employeurs souhaitaient également réintroduire des critères tels que la réglementation du jour de carence et la fixation des horaires de travail. Ce sont donc autant de points qui ont été présentés lors des négociations afin d'en discuter dans le cadre d'un paquet global.

En l'état actuel, les points suivants font l'objet de négociations : la simplification de la gestion des heures supplémentaires, le nombre de jours de vacances et un tableau pour les augmentations de salaire planifiées. Les syndicats ont fait des propositions sur ces points. Les discussions sont bien avancées, mais elles sont difficiles. Si un accord sur ces trois paramètres peut être trouvé lors de la prochaine réunion du 14 mai, une assemblée extraordinaire des délégués sera nécessaire avant les vacances d'été, car une résiliation de la CCT devrait être effectuée par écrit avant le 30 juin.

La simplification de la gestion des heures supplémentaires est sur le point d'aboutir et les employeurs proposent un paquet attractif : une augmentation de 2 CHF du supplément pour le repas de midi ; de même, le rayon sera désormais de 15



minutes au lieu de 20 minutes à partir du lieu de travail et le congé de paternité sera désormais de 10 jours, rémunérés à 100% au lieu de 80%.

Elle présente également le tableau pour les augmentations de salaire planifiées, qui prévoit une adaptation des salaires minimaux de 200 CHF sur une période de 4 ans à partir de 2027 pour toutes les fonctions. La grille pour les adaptations salariales annuelles est encore en discussion, celle-ci prévoit des adaptations salariales individuelles en fonction du renchérissement et a été rejetée par les partenaires sociaux qui demandent une augmentation générale des salaires. Le nombre de jours de vacances fait également encore l'objet de négociations.

La prochaine étape sera la réunion de la délégation de négociation du 14 mai. Si un accord matériel est trouvé, la Commission pour le partenariat social CPS sera consultée et décidera alors de ce qui doit être présenté aux délégués.

6. Projets dans le domaine de la formation professionnelle

Thomas Keller donne la parole à Norbert Ivan Büchel, chef du département de la formation professionnelle

6.1 Projet Orfo2022+

Norbert Ivan Büchel présente les objectifs atteints depuis la dernière AD et les prochaines étapes.

La consultation officielle s'est terminée le 20 décembre 2024, suivie en janvier 2025 d'une prise de position de 40 pages qu'il fallait traiter et à laquelle il fallait répondre. Ensuite, une mise au point avec les cantons et la Confédération a suivi, au cours de laquelle nous avons ensuite pu faire valoir nos prises de position, nos points ainsi que les points qui figuraient dans la prise de position elle-même. Les documents de mise en œuvre des professions d'électricien/ne de montage CFC et d'installateur/trice-électricien/ne CFC sont désormais disponibles en allemand. Ils peuvent continuer à être élaborés et passeront à la traduction, puis à la relecture spécialisée.

D'ici la prochaine AD, l'objectif est que les rapports de contrôle soient approuvés par le SEFRI et prêts à être signés d'ici le mois de mai, afin qu'ils puissent être approuvés et mis en vigueur comme souhaité. L'objectif est également que les documents de mise en œuvre soient traduits d'ici fin mai et que, lorsque tous les documents seront disponibles dans les trois langues et que le degré d'officialisation sera achevé, ils puissent être mis à la disposition des sections. Aucune information ne sera transmise à l'avance. Les documents de mise en œuvre pour la profession de planificateur/trice-électricien/ne sont encore en attente, le dernier atelier aura lieu le 24.06.2025. Là aussi, il faudra ensuite procéder à la traduction et à la relecture spécialisée avant que ces documents puissent être transmis.

Lors de la première information sur le concept d'information et de formation (CIF), seules les dates en allemand et en français ont été communiquées. Désormais, des dates sont également disponibles en italien. Ces séances d'information s'adressent à tous les membres et se déroulent par zoom. Les dates auront lieu après les vacances d'été afin que tous les documents soient également disponibles et que des informations puissent être données simultanément sur les trois professions.

Lors de l'élaboration des documents de mise en œuvre, on a remarqué qu'il y avait beaucoup de documents. Une plateforme numérique Orfo sera créée afin que les membres puissent s'y retrouver rapidement et ne soient pas obligés de parcourir une quantité énorme de documents.

L'examen des subventions CI a déjà été abordé. Il est prévu d'élaborer à cet effet des modèles de calculs et de demandes dans le cadre d'ateliers en ligne en septembre, en collaboration avec les sections, et de les intégrer de manière consolidée dans les professions afin de pouvoir déposer la demande d'une éventuelle augmentation des subventions CI. La demande doit être déposée au plus tard le 31.10.2025. L'entrée en vigueur devrait alors avoir lieu le 01.09.2026.

EIT.bern a posé une question concrète : l'EPI anti-chute a déjà pu être intégré dans la formation initiale d'autres professions, très concrètement chez Holzbau (constructions en bois). Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait pour nos professions ? Norbert



Ivan Büchel explique qu'il est très difficile de comparer différentes professions. Lors de la révision totale des professions en 2013, la durée de l'apprentissage est passée de 3 à 4 ans et lors de la révision partielle de 2022, il y a eu une augmentation d'un jour de CI. Lors des réunions avec la Commission Développement des professions (CDP) et dans les ateliers, on a bien entendu essayé d'intégrer les EPI anti-chute, mais il y a malheureusement eu beaucoup de résistance. La CDP est clairement d'avis que seuls les éléments dangereux et importants pour la sécurité peuvent être intégrés et qu'ils ne doivent donc pas entraîner de journées CI. La Conférence suisse des offices de la formation professionnelle CSFP affirme elle aussi que : « *Travaux dangereux : La thématique des travaux dangereux relève de la responsabilité principale des entreprises formatrices ; elle ne justifie en principe pas une augmentation des jours de CI* ».

Il est certain que lors d'une nouvelle révision partielle ou totale, on essaiera à nouveau, avec les cantons, d'intégrer les EPI anti-chute dans l'Orfo. Malgré tout, beaucoup de choses ont été obtenues lors de la révision actuelle des professions de la part de la CDP, notamment en ce qui concerne l'augmentation des jours de CI et la reprise de l'examen écrit des connaissances professionnelles pour l'électricien de montage.

Une autre question a souvent été posée lors des manifestations pour les formateurs : pourquoi les installateurs-électriciens devraient-ils maintenant être formés en tant qu'informaticiens du bâtiment ? Il y a trop d'informatique du bâtiment dans la formation d'installateur-électricien. Norbert Ivan Büchel explique que le terme « informatique du bâtiment » ne figure pas dans l'actuelle ordonnance sur la formation des installateurs-électriciens. Si jamais, il s'agit de la technique du bâtiment. La technique du bâtiment est une notion très large, plus que « seulement » l'informatique du bâtiment. Dans l'Orfo, il s'agit de l'installation de la technique du bâtiment. On raccorde les composants de la technique du bâtiment et on assiste ensuite à la mise en service ou on la met en service de manière autonome. Il n'est pas d'avis que l'installateur-électricien doit trop programmer, ce n'est pas son rôle.

Il présente également la plateforme de formation qui doit offrir une interface et des connexions aux solutions des sections. L'objectif est que la plateforme représente une véritable valeur ajoutée et une vue d'ensemble pour les membres, et qu'elle soit axée sur la formation. Actuellement, cette plateforme est encore en phase d'organisation, qui est également présentée brièvement par Norbert Ivan Büchel.

6.2 Révision de la formation professionnelle supérieure FPS

Norbert Ivan Büchel fait également le point sur la révision prévue de la formation professionnelle supérieure, pour laquelle les délégués ont approuvé le mandat de projet en novembre 2023.

Depuis la dernière AD, le rapport de contrôle de la CAQ a été validé et les discussions avec d'autres organes responsables sont en cours. La séance de lancement auprès du SEFRI a également eu lieu, il y a quelques retours à prendre en compte. Le concept global (Big Picture) est présenté individuellement aux sections. Les feedbacks et les exigences du rapport de contrôle sont les suivants : les bonnes pratiques existantes doivent être maintenues, il faut former davantage de généralistes ainsi que des spécialistes, l'offre doit être rapprochée de la pratique professionnelle, l'uniformité de la formation des instituts de formation et des examens, une meilleure délimitation des différents diplômes d'examens professionnels, les compétences doivent être acquises dans le cadre de formations de l'association et sanctionnées par des diplômes de l'association reconnus dans la branche, les certificats de l'association peuvent faire partie intégrante des examens professionnels, l'autorisation de contrôler OIBT doit être liée à un diplôme formel ou au moins à un diplôme partiel de la formation professionnelle supérieure.

Les prochains ateliers auront lieu à partir du 16 juin jusqu'au 13 novembre 2025. Les délégués pourront consulter les profils de qualification lors de la prochaine AD en novembre 2025.

6.3 Projet NÜKL

Lors de l'assemblée des délégués d'avril 2024, les délégués ont donné le mandat à l'administration centrale d'EIT.swiss de faire avancer la création d'un matériel didactique national pour les CI en collaboration avec les sections qui ont déposé la motion. Norbert Ivan Büchel présente les travaux effectués jusqu'à présent ainsi que les prochaines étapes.



Plusieurs rencontres ont eu lieu avec toutes les sections, dont une table ronde en mars 2025. Toutes les sections, à l'exception d'EIT.zürich, ont accepté de participer. Dès avril 2025, tous les sites CI seront contactés afin de trouver des interlocuteurs et des auteurs potentiels pour le matériel didactique.

La suite de la procédure prévoit que le concept de financement soit finalisé d'ici mai/juin 2025. Le téléchargement des documents de formation par les sections doit avoir lieu en juin/juillet 2025 et le travail des auteurs doit commencer à partir de juillet/août 2025. En juin 2026, les documents pour la 1^e année d'apprentissage des installateurs-électriciens et des électriciens de montage devraient être disponibles en allemand, en français et en italien. D'ici 2028, les documents pour les quatre années d'apprentissage devraient être finalisés dans les trois langues nationales, de sorte que l'on puisse ensuite passer au fonctionnement normal.

Norbert Ivan Büchel conclut sa partie et ouvre le tour de questions.

Claudio Cadruvi, président et délégué d'EIT.graubünden, a participé à l'élaboration de l'Orfo. Pour lui, la formation des installateurs-électriciens va beaucoup trop loin, on n'obtient pas les gens qui savent faire ça. Quand on voit ce qui est prévu dans les CI, cela correspond à des troisièmes/quatrièmes CI jusqu'à présent. Il y a beaucoup trop de choses dans la formation, bien qu'on ne dise que ce n'est que du raccordement et de la mise en service et pas de programmation. Mais quand il voit tout ce qu'il y a dans le plan de formation, c'est effrayant pour lui. Il a dirigé une entreprise pendant plus de 40 ans, il a dirigé le centre CI du canton des Grisons et a beaucoup parlé avec des collègues formateurs, et la plupart d'entre eux estiment que cette formation va trop loin. Il se bat depuis longtemps contre cela, il est d'avis qu'il faut une formation initiale pour les installateurs-électriciens et qu'il ne faut pas aller aussi loin dans les détails, sinon les gens partiront plus vite qu'on ne le souhaite. Le plus gros problème sera de trouver des personnes capables de faire tout cela. Il est conscient que nous avons besoin de plus d'électriciens de montage, mais l'écart est actuellement beaucoup trop grand. De nombreux installateurs sont du même avis. Il faut repenser le tout, c'est important pour l'avenir de la branche.

Norbert Ivan Büchel explique que nous avions un mandat de base. Le rapport de contrôle quinquennal a clairement montré que les professions d'installateur-électricien et d'électricien de montage étaient trop proches les unes des autres. Il fallait parvenir à un certain écartement. Les participants aux ateliers ont clairement dit que nous en avions besoin. Il sait qu'il existe une certaine marge de manœuvre dans le choix des termes. C'est pourquoi les documents de mise en œuvre sont si importants. Les enseignants des écoles professionnelles et les instructeurs des CI ont ici la possibilité d'aller plus loin que le véritable objectif. Mais il est parfois vraiment mal compris que la technique du bâtiment consiste à raccorder des éléments individuels d'autres corps de métier. Cela doit rester ainsi, mais les installateurs-électriciens se sont un peu éloignés de cette base. Il peut toutefois garantir que la profession n'est pas devenue une technique des fusées à cause de ces points. Le temps dont disposent les CI et les écoles professionnelles pour ces éléments n'est pas non plus énorme. Les éléments de base demeurent.

David Müller, délégué d'EIT.aargau, a une question concernant l'Orfo, à savoir s'il existe une intention de trouver une solution globale pour la gestion du nombre accru de jours d'école professionnelle.

Norbert Ivan Büchel répond que les horaires scolaires sont toujours calculés pour plusieurs années. Cela signifie que si l'on prenait les heures, on s'apercevrait en fait qu'il y a un jour et demi si on le ramenait à une année. Ce n'est évidemment pas l'idée, mais l'idée est de maculer un jour dans un semestre, et un deuxième jour dans un deuxième semestre. Une proposition concrète a été élaborée à ce sujet, qui sera encore publiée. Mais il est très clair que la décision appartient aux cantons. Nous pouvons faire une proposition que les cantons suivront également, si c'est possible.

Markus Müller demande s'il y a un calendrier à ce sujet. Norbert Ivan Büchel répond que cela se fera soit avec le CIF, soit éventuellement plus tôt, puisque les informations sont disponibles. Mais comme déjà dit, c'est une proposition.

Thomas Keller remercie Norbert Ivan Büchel pour ses explications.

Aucune motion n'a été reçue, de sorte que l'on peut passer directement au point « Divers et échanges ».



7. Divers et échanges

Comme annoncé précédemment, un représentant de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a été invité pour répondre aux questions des personnes présentes concernant la révision de l'OIBT. Thomas Keller invite Monsieur Roman Mayer, vice-directeur de l'OFEN, à monter sur scène.

Roman Mayer explique l'état actuel de la révision prévue. Il remercie pour l'invitation et explique en quelques mots pourquoi l'OIBT est soumise à une révision totale. Il précise que cette révision n'a rien à voir avec la branche électrique et que la Confédération n'a aucune réserve à émettre sur le travail des membres de la branche électrique. En principe, l'OIBT a atteint un certain âge. Les grandes lignes de l'ordonnance sont plus ou moins inchangées depuis 20 ans et il convient d'examiner si elle est encore adaptée à notre époque ou si elle doit être remaniée. L'OFEN a constaté que l'ESTI s'occupe aujourd'hui de tâches qui, selon lui, ne sont pas adaptées à son niveau. L'OFEN est d'avis que le principe de subsidiarité devrait davantage s'appliquer et que la branche devrait à nouveau assumer davantage de responsabilités. Il faut clarifier ce que l'État doit prendre en charge et quelles sont les tâches de la branche. L'OFEN a constaté que l'OIBT a été remaniée en 2018, mais qu'il faut malgré tout procéder à des révisions année après année, ce qui est aussi le signe que quelque chose ne va pas avec cette ordonnance. Si on fait une révision totale, on est tranquille pendant quelques années. Enfin, l'ESTI a été soumis à un audit du Contrôle fédéral des finances, qui a constaté que les bases légales dans le domaine du droit de l'électricité étaient en partie anciennes, dépassées et contradictoires. L'OFEN a été invité à réviser ce droit de l'électricité, ce qui a des répercussions sur l'OIBT.

Pour toutes ces raisons, le Conseil fédéral a chargé l'OFEN de soumettre l'OIBT à une révision totale. Il a également annoncé qu'il souhaitait que l'OFEN soumette un projet de consultation fin 2026. Roman Mayer explique la procédure d'une révision totale. Tout d'abord, l'administration fait une « introspection » pour savoir où il faut agir et quelle est la direction à prendre. L'OFEN est en train d'élaborer un concept général, en collaboration avec l'ESTI et avec une entreprise externe. Ce concept général est bien avancé, l'OFEN estime qu'il pourra s'adresser aux associations, dont EIT.swiss, au troisième ou quatrième trimestre 2025. Ensuite, le concept général sera remanié, la décision du remaniement restant toujours du ressort de l'OFEN. Dès que ce concept général sera prêt, un premier projet de texte de loi sera rédigé et ces deux documents seront envoyés en consultation dite des offices, c'est-à-dire que tous les offices de l'administration fédérale auront la possibilité de s'exprimer à ce sujet. Ensuite, l'OFEN retravaillera le projet et s'adressera à nouveau à EIT.swiss si nécessaire. Dès que le projet est disponible, il est envoyé au Conseil fédéral, puis mis en consultation publique, c.à.d. qu'il est ensuite publié publiquement. Cette consultation dure trois mois et tout le monde, y compris l'association, a la possibilité de s'exprimer. Roman Mayer part du principe que l'OFEN recevra environ 50 prises de position, qui seront ensuite traitées. L'OFEN rédigera ensuite un rapport. Sur la base de cette consultation, l'OFEN traitera à nouveau le tout, cherchera à nouveau le contact et tentera d'élaborer une solution qui soit politiquement viable. Ensuite, il y aura une nouvelle consultation directe, avant que le Conseil fédéral n'adopte l'ordonnance et ne la mette en vigueur. Malheureusement, l'OFEN n'avance pas dans ce projet comme il l'aurait souhaité. Les connaissances spécialisées font en partie défaut, l'OFEN dépend fortement de l'ESTI et a également cherché le soutien d'un conseiller externe. L'OFEN attend avec intérêt les réactions d'EIT.swiss, car elles sont importantes. L'OFEN dépend des connaissances spécialisées, l'objectif doit être de trouver une solution pour tous dans la mesure du possible. Le dernier mot revient toutefois au chef de département et au Conseil fédéral. L'objectif est de discuter du concept général fin 2025 et d'envoyer un projet en consultation fin 2026. L'évaluation de la consultation prendra probablement encore un an, jusqu'à ce que tout soit passé par les moulins de l'administration. Avec prudence, l'objectif est que la nouvelle OIBT entre en vigueur le 1^{er} janvier 2028.

Thomas Keller remercie Roman Mayer pour ses explications. Le Comité a préparé quelques questions lors de sa séance de la veille.

Susanne Jecklin remercie Roman Mayer pour ses explications, qui ont été très appréciées et utiles pour comprendre le processus.

L'une des premières questions était de savoir si EIT.swiss est une partie prenante qui peut s'impliquer lorsqu'un premier projet est disponible. Elle se réjouit de savoir que c'est le cas.



Elle se réjouit également que Roman Mayer ait pu confirmer qu'EIT.swiss pourra déjà compter sur le projet d'essai au troisième trimestre 2025. L'association se réjouit de pouvoir prendre position.

Roman Mayer a également mentionné un sujet qui est important. Il y a plus de 100 experts dans la salle et si les connaissances spécialisées manquent à l'OFEN, EIT.swiss s'impliquera volontiers avec des représentants de la branche. Susanne Jecklin aimerait également avoir plus de détails sur le groupe de travail, savoir qui en fait partie, à part l'ESTI et l'entreprise de conseil externe. Roman Mayer répond qu'un bon travail législatif se caractérise par le fait que c'est d'abord l'administration qui réfléchit, sans que la branche soit déjà assise à la table. Pour l'OFEN, il s'agit d'abord de trouver une solution qui soit d'intérêt public. L'expérience a montré qu'il est judicieux que la Confédération analyse d'abord les grandes lignes de la révision avec l'ESTI, qui possède les connaissances spécialisées au niveau fédéral, et l'entreprise de conseil externe et neutre. Il s'agit aussi de savoir qui fait quoi, selon le principe de subsidiarité. En principe, on fait d'abord des réflexions conceptuelles, il n'y a pas beaucoup de marge de manœuvre. Mais lorsqu'il s'agit de devenir concrets et de voir si ce qui a été conçu est aussi proche de la pratique, l'OFEN est alors dépendant de la branche.

Thomas Keller laisse la parole pour d'autres questions.

Jan Schibli, délégué à mandat direct de Schibli AG, remercie pour les explications données. Il a une remarque sur le fait que la branche ne sera impliquée que plus tard. Il comprend le processus politique, mais même s'il est important d'entendre ce que la branche a à dire, celle-ci obtient la parole un peu tard. Il demande si la révision a un rapport avec les négociations avec l'Union européenne.

Roman Mayer répond clairement par la négative à cette question, les premières réflexions sur la révision ont déjà été faites il y a des années. La révision est une tâche étatique, le mandat de l'OFEN est de trouver une solution susceptible de réunir une majorité, il n'y a pas que la branche électrique qui est impliquée, mais aussi d'autres associations. Finalement, il faut présenter un projet qui puisse être approuvé par le Conseil fédéral. Il faut tenir compte d'un nombre incroyable de parties. Il n'y aura jamais de solution qui satisfasse tout le monde. L'OFEN n'a aucune raison de faire cette révision à cause de la branche et n'a pas non plus de raison de faire quelque chose qui va à l'encontre de la branche. Le contact avec la branche électrique sera recherché à plusieurs reprises.

Markus Herren, délégué d'EIT.bern, remercie Roman Mayer d'avoir consacré du temps à cette assemblée. Il y a une petite lueur d'espoir que la branche soit impliquée dans la décision. Il mentionne que Roman Mayer prendra ses nouvelles fonctions de directeur de l'Office de l'aménagement du territoire à partir du 1^{er} octobre. Peut-il assurer que la promesse faite aujourd'hui sera transmise à son successeur ?

Roman Mayer assure qu'il n'est pas seul à travailler à l'OFEN, de nombreux collaborateurs sont impliqués. A l'ESTI aussi, des personnes sont impliquées et possèdent les connaissances spécialisées. La continuité est donc assurée.

Christian Bertschinger, délégué à mandat direct de Burkhalter Technics AG, remercie Roman Mayer pour ses explications. Roman Mayer a mentionné qu'il y a différentes parties prenantes et groupes d'intérêt. L'ESTI semble être important pour l'OFEN, c'est son autorité. Comment les différentes parties prenantes sont-elles pondérées, puisque différentes associations sectorielles sont consultées ?

Roman Mayer répond que chaque association a ses tâches et ses intérêts. L'OFEN est intéressé à entendre l'avis des différentes associations. Il peut arriver que différentes associations aient des intérêts différents, c'est normal dans un processus législatif. Finalement, l'OFEN suivra les avis qui le convainquent le plus, ceux qu'il pense être les plus acceptables. Finalement, il présente une solution qui doit plaire aux différents offices. Il ne peut pas dire dans quelle mesure ce qui vient de la branche électrique sera repris, mais c'est une actrice importante.

Hansjörg Lieberherr, membre du Comité d'EIT.swiss, demande quelles sont les parties prenantes concrètes, quelles associations concrètes sont sollicitées.

Roman Mayer répond qu'à l'heure actuelle, EIT.swiss et l'ASCE sont sollicités. S'il fait du sens de solliciter d'autres associations dépendra du concept général. A ce stade, un cercle restreint est préférable, cela n'a pas non plus beaucoup de sens d'impliquer un cercle trop large dans ces travaux préparatoires. L'expérience montre qu'un petit groupe efficace a plus



de sens pour élaborer quelque chose et l'envoyer en consultation, et on peut toujours en ajouter d'autres par la suite. Il faut d'abord créer une base de discussion.

Hansjörg Lieberherr mentionne également que Roman Mayer a dit que l'OFEN n'était pas prêt à faire des compromis sur tous les points lors de la consultation des associations. Il demande quels sont ces points.

Roman Mayer répond qu'il y a différentes raisons qui ont conduit à cette révision. L'ESTI doit être déchargé de certaines tâches de surveillance, ce sont par exemple des choses pour lesquelles l'OFEN va déjà s'engager. Bien sûr, s'il se rend compte qu'il a des idées complètement fausses, il est prêt à en parler, mais en règle générale, ce qui est à l'origine de la révision devrait aussi être représenté.

Thomas Keller remercie encore une fois pour les explications données. Celles-ci sont très importantes, la branche doit être renforcée. Nous nous battons pour l'autorisation d'installer, la qualité de personne du métier et la formation professionnelle supérieure. Il a senti que le chemin est parcouru ensemble et que nous avons maintenant une communication, que nous savons où nous en sommes.

D'autres interventions ont lieu sur d'autres sujets.

Didier Guglielmetti, président et délégué d'EIT.ticino, souhaite attirer l'attention sur la formation continue certifiée pour les titulaires de l'autorisation. Cela n'a pas de rapport direct avec l'OFEN, mais certainement avec l'OIBT. Il a reçu dans son entreprise une invitation d'un grossiste pour une formation organisée par un fournisseur. Le cours porte sur la protection contre la foudre et le concept de mise à la terre, la conception de la bonne protection contre les surtensions, la protection pour les installations photovoltaïques et l'installation correcte d'installations photovoltaïques. La formation dure trois heures et demie et est gratuite. En tant que titulaire d'une autorisation, il peut participer à cette formation et obtenir une formation continue certifiée conformément à l'art. 8 de l'OIBT. Il estime que cette situation met en danger nos instituts de formation, car l'OIBT ne contient aucune disposition sur la manière dont la formation continue doit être organisée et réalisée. Que prescrit l'ESTI sur ces formations continues pour les titulaires d'une autorisation ? L'ESTI prescrit que pour le contenu des cours, il n'est ni possible ni judicieux de définir précisément quand une formation continue est également suffisante au sens de l'OIBT. Cela signifie que ce sont des portes ouvertes et il pense qu'il faut ici adapter quelque chose et demander des exigences. Cela met en danger la situation des instituts de formation continue, qui doivent être certifiés Eduqua.

Simon Häggerli explique qu'il est en contact étroit avec l'ESTI et electrosuisse sur cette question et que cet état de fait préoccupe electrosuisse et EIT.swiss depuis des années. Nous avons dit à l'ESTI que nous voulions une liste positive et une clarification préalable pour savoir si une formation correspond à l'état de la technique. Mais l'ESTI refuse de donner des renseignements supplémentaires, sans doute parce que c'est trop compliqué. D'autres branches, par exemple celle de la santé, procèdent à de telles clarifications. L'ESTI souhaite toutefois laisser les choses ouvertes.

Sandro Cangina, président et délégué d'EIT.thurgau, a une remarque pour la technique. Il faudrait veiller à ce que la présentation soit également visible pour les premiers rangs.

Aucune autre question n'est posée.

Le président revient sur deux points en suspens de la dernière assemblée des délégués :

Gaetano Salonia avait demandé s'il serait possible à l'avenir de voter à nouveau/toujours par voie électronique. Lors de la dernière assemblée des délégués, Thomas Keller avait déjà attiré l'attention sur les coûts d'un vote électronique, car l'équipement et le support correspondant doivent être loués séparément. Il y a des situations où un vote électronique a du sens (quantité de votes, rapidité et clarté du résultat), et d'autres situations (par exemple pour des votes simples comme aujourd'hui) où il n'est pas vraiment nécessaire de pouvoir voter de manière électronique. C'est donc en fonction de la nature et de l'ordre du jour des assemblées que l'on décide quel type de vote on prévoit.

Didier Guglielmetti avait demandé comment EIT.swiss se positionnait par rapport à la plateforme du TCS Suisse, sur laquelle on peut également réserver des prestations d'installation électrique. Cette question n'est pas nouvelle. L'une des premières plateformes de ce type à avoir causé des discussions était MILA de Swisscom. Déjà à l'époque, mais encore plus aujourd'hui,



EIT.swiss a une position libérale. Les plateformes vont et viennent, mais elles sont un fait. On n'est pas obligé de les aimer, on n'est pas obligé de les utiliser, mais elles ne disparaîtront pas. Même une intervention auprès d'une telle plateforme n'y changera rien. D'autant plus que le Touring Club de Suisse a conclu un contrat-cadre avec un membre renommé d'EIT.swiss dans l'affaire en question et qu'EIT.swiss part du principe que ce travail est effectué de manière appropriée et dans le respect des prescriptions d'autorisation nécessaires.

Après avoir attiré l'attention sur les manifestations à venir, à savoir l'assemblée générale à Locarno du 14 juin 2025, les EuroSkills à Herning du 9 au 15 septembre 2025, les SwissSkills à Berne du 17 au 21 septembre 2025, le congrès sur la protection contre la foudre à Olten du 26 novembre 2025, l'assemblée des délégués du 27 novembre 2025 à Neuchâtel et la Journée de la branche avec la cérémonie FPS du 29 janvier 2026, le président clôture l'assemblée des délégués de ce jour. Il remercie toutes les personnes présentes pour leur présence et leur précieuse participation.

Pour le procès-verbal :

Thomas Keller
Président

Eva Bachmann
Direction

26. mai 2025 / eb
